



Edito : « Pacte » : le désarroi et la colère ??? - CSA-A du 27 juin 2023 - Hors Classe 2023 - Commission Académique Consultative Compétente à l'égard des CFC - Brèves : Adhérez et faites adhérer, Devenir DDFPT, Rupture conventionnelle.

### « Pacte » : Le désarroi et la colère ???

Vous l'avez bien compris, le SNETAA-FO vous invite à ne pas signer le « Pacte », qu'il soit sécable ou non. La semaine passée, se tenait au MEN un nouveau groupe de travail sur le futur texte officiel qui devrait paraître autour du 20 juillet, dicit la Rectrice de Bordeaux. Le texte n'est toujours pas arrêté ! L'annexe concernant les PLP n'a même pas encore été regardée ! Pourtant, certains chefs d'établissement incitent, pour ne pas dire plus, à signer le « Pacte »... Certains font des propositions étranges aux collègues, leur expliquant qu'ils ne sont pas obligés de prendre la mission « remplacement de courte durée »... Qu'ils ne sont pas obligés de prendre a minima 4 missions... Qu'ils peuvent prendre seulement les missions qu'ils faisaient déjà... Oui, ces chefs d'établissement se basent sur le diaporama qu'ils ont reçu du MEN, diaporama dans lequel une diapositive leur dit « qu'il appartient au chef d'établissement de l'adapter en fonction du projet d'établissement et du niveau d'engagement projeté du professeur ». Certains d'entre-eux ont donc déjà tenté de proposer des « Pactes » très « particuliers » qui ont été refusés par les DASEN.

Notre syndicat de chefs d'établissement, ID FO, est très clair sur le sujet. Il publie un communiqué ayant pour titre « Pacte : le désarroi et la colère » et dans lequel il est écrit :

« Les conditions de la mise en œuvre du pacte sont inacceptables. Elles génèrent désarroi et colère. Nous dénonçons les pressions exercées dans certaines académies ou département. ». ID-FO précise dans son communiqué qu'aucune remontée d'enquêtes ni d'éléments chiffrés concernant le pacte avant, a minima, le mois d'octobre 2023, ne doit être faite ! Je crois que cela invite tous les PLP à ne pas signer le « Pacte ».

Vous avez été un certain nombre à nous interpellé sur le sujet... Vous l'avez compris, personne ne peut vous dire à cette heure avec certitude ce que sera ce « Pacte ». En revanche, nous pouvons vous affirmer que ceux qui signeront un « pacte », signeront un contrat... Et un contrat, vous le savez, ça engage !

C'est pourquoi, au delà des considérations syndicales ou politiques sur la réforme des LP, il nous paraît évidemment qu'il est urgent de ne pas s'engager sur le « Pacte ». Vous aurez toujours le temps de vous décider à la rentrée... Et si votre chef d'établissement insiste un peu trop auprès des collègues, n'hésitez pas à lui communiquer cet édito...

Et si cela ne suffit pas, dites-le nous, nous prendrons rendez-vous avec lui pour tenter de lui expliquer que « faire du zèle », n'est pas une des missions d'un chef d'établissement !

EM

Le dernier Comité Social d'Administration Académique s'est tenu le mardi 27 juin. Vous trouverez **notre déclaration liminaire** en ligne sur le site du SNETAA-FO Bordeaux.

Après les déclarations des organisations syndicales, le règlement intérieur de ce CSA-A a enfin été adopté ! 6 mois après les élections professionnelles ! L'autorité académique, celle de Bordeaux comme d'ailleurs celles des autres académies, semble réellement débordée par toutes les tâches qui lui incombent ! Ne faudrait-il pas que ce gouvernement décide enfin de créer tous les postes nécessaires au fonctionnement normal de l'Éducation nationale ???

Pour ce qui est de l'ordre du jour, voici ce qui pouvait intéresser directement la Voie Pro :

### **Additif à la carte des formations (rentrée 2023) :**

Fermeture de la Mention Complémentaire « Sûreté des Espaces Ouverts au Public » (abrogation du diplôme) au LP Ambroise Croizat de Tarnos et ouverture de la Mention Complémentaire « Cybersécurité » au LP Jacques Brel de Lormont. A noter que pour Tarnos, l'établissement conserve pour cette année les moyens de la DGH qui lui avaient été donnés pour cette formation. A noter également que pour le LP de Lormont, le SNETAA-FO est intervenu une nouvelle fois pour expliquer que la MC « Production et réparation de produits électroniques » aurait certainement été plus adaptée.

### **Création d'un poste d'Assistant au DDFPT au LP Flora Tristan à Camblanes & Meynac**

Il s'agissait en réalité de créer ce poste dans le cadre de l'ouverture du bureau des entreprises... Comme toutes les organisations syndicales représentatives à Bordeaux sont officiellement opposées à la réforme des LP, alors nous aurions pu imaginer que ce vote aurait été unanimement CONTRE... Mais une organisation a fait preuve d'incohérence. Son abstention fait qu'il n'y aura pas de CSA-A de repli pour évoquer à nouveau le sujet... Le poste sera donc créé.

### **Bureau des entreprises**

Nous avons dans notre académie 84 LP ou SEP (LPO). L'autorité académique a décidé de créer 69 postes dans le cadre de l'ouverture du bureau des entreprises. Pour arriver à 84, 15 seront sur deux établissements. 28 postes seront créés sur des supports de fonctionnaires d'État (9 enseignement et 19 administratifs) et 41 sur le GIP académique (contractuels). L'autorité académique nous a informés qu'il y avait eu 368 candidatures pour ces 69 postes. La Rectrice avait déjà décidé de créer des postes de personnels administratifs de catégorie C dans des LP accueillant des apprentis... 11 d'entre-eux vont être transformés en catégorie A dans le cadre du bureau des entreprises : Léonard de Vinci à Blanquefort, Gustave Eiffel à Bordeaux, Jacques Brel à Lormont, Victor Louis à Talence, De Borda à Dax, Jean Garnier à Morcenx, Haroun Tazieff à Saint-Paul-Les-Dax, Porte du Lot à Clairac, Cantau à Anglet, Haute Vue à Morlaas et Saint-Cricq à Pau. Bien évidemment, par principe, pour lutter contre la réforme des LP, et même si nous pouvons comprendre que certains collègues aient fait acte de candidature tellement les PLP sont nombreux à chercher une porte de sortie, nous avons voté CONTRE, comme les autres organisations syndicales, sauf une !

## Formations suivies pendant la période des vacances

L'autorité académique souhaite que des formations puissent être proposées aux néo contractuels durant cet été 2023... Il s'agit de proposer à nos collègues des contrats à partir du 1<sup>er</sup> juillet et de les former du 10 au 13 juillet, puis la semaine du 28 août. Nous sommes demandeurs de formations pour nos collègues contractuels et dans ces conditions (contrat sur l'année), nous aurions pu voter POUR... Mais la Rectrice souhaitant également pouvoir proposer des formations à tous, titulaires et contractuels, au début des vacances de la Toussaint, des vacances d'hiver, des vacances de printemps et des vacances d'été, pour 2023-2024, alors nous nous sommes abstenus. Oui, le danger que le volontariat devienne une obligation règlementaire de service est grand...

## Conseil médicaux départementaux

Les représentants actuels des personnels siégeant aux conseils médicaux sont arrivés à la fin de leur mandat ce samedi 1<sup>er</sup> juillet... Il fallait donc élire de nouveaux représentants suite aux élections professionnelles de décembre 2022. 15 élus tous corps confondus par département. Les 4 organisations syndicales représentatives à Bordeaux, Nous, la Fsu, l'Unsa et la Cfdt, sont parvenus à un accord pour établir 5 listes de 15 élus en respectant à peu près les représentativités départementales. Une belle réussite de l'unité intersyndicale ! Nous aurons donc des élus dans tous les départements ! Si besoin, c'est-à-dire si vous devez passer en conseil médical, alors n'hésitez pas à interpeller le SNETAA-FO afin que nous puissions bien préparer la défense de votre dossier...

## Vœux FNEC FP-FO

Nous avons proposé aux autres organisations syndicales 3 vœux, dont un contre le « Pacte » qui a été voté à l'unanimité (oui ! enfin !) et un autre demandant la tenue de « vraies » réunions avec les services de la DPE/DRRH afin que les demandes de révisions d'affectation formulées par les collègues participant au mouvement INTRA puissent être réellement étudiées et aient des chances d'aboutir... une organisation, toujours la même, s'est abstenue.

## Hors Classe 2023

Nous avons appris en début de semaine que le Ministère accordait à l'académie de bordeaux 153 promotions à la Hors Classe pour les PLP (137 en 2022) et 29 pour les CPE (28 en 2022)... Et en suivant, 2 jours après, certainement après que le comité d'experts se soit réuni, **la liste des promus** a été publiée... Vous la trouverez en ligne sur notre site.

Félicitations à tous les promus, le gain au niveau du salaire n'est absolument pas négligeable !

Concernant le reclassement au 1<sup>er</sup> septembre, nous invitons les promus à consulter **notre document « reclassement 2023 »** en ligne sur le site du SNETAA-FO Bordeaux.

Nous invitons ceux qui espéraient être promus, et qui ne l'ont pas été, à interroger leur gestionnaire ! Oui, la Rectrice s'est engagée à répondre à toutes les sollicitations des agents ! Il est essentiel que tous puissent comprendre le pourquoi du comment !

Pour la Classe Exceptionnelle, nous allons encore devoir attendre...

## Commission Académique Consultative Compétente à l'égard des CFC

Le SNETAA-FO siège pour sa fédération, la FNEC FP-FO, à la commission consultative qui gère le recrutement et la carrière des CFC (Conseiller en Formation Continue). C'est ce lundi 26 juin 2023 que s'est tenue cette commission. Elle était présidée par le DRRH de l'académie de Bordeaux, assisté notamment de M<sup>me</sup> la DRAAFPICA (ex DAFPIC), du président du GRETA-CFA Aquitaine et du chef du pôle à la formation continue et apprentissage.

A l'ordre du jour étaient inscrits : la validation de la formation des CFC en année probatoire, les départs à la retraite, les demandes de mutation, la liste d'aptitude et les propositions d'affectation.

**Un nouveau référentiel** a été publié par la DEGESCO en janvier 2023.

Le CFC devient le CFP (Conseiller en Formation Professionnelle).

Le recrutement est ouvert à tous (Education nationale ou hors Education nationale) suivant une procédure : information par webinaire, suivi d'une sélection par CV, entretien et entrée dans une liste d'aptitude.

Cette liste d'aptitude, renouvelable tous les ans, sert de vivier pour le recrutement des CFP sur poste vacant dans toute l'académie de Bordeaux.

Une année probatoire est nécessaire pour être titulaire en tant que CFP.

Cette année, 4 nouveaux CFP ont été intégrés par mutation ou liste d'aptitude en Dordogne et dans le Lot et Garonne.

Pour les CFP en année probatoire ou faisant fonction, des formations thématiques ou par filières sont mises en place par la DEGESCO ; ils bénéficient également de formations en regroupement académique.

On note l'inquiétude des personnels au niveau de la mise en place de ce nouveau référentiel avec un passage en force sans concertation des organisations syndicales.

Les anciens CFP et les nouveaux arrivants vont être confrontés aux difficultés à intégrer les nouvelles missions issues du nouveau référentiel.

Les CFP vont travailler en complémentarité avec le bureau des entreprises et en relation avec les DDFPT pour développer des formations par apprentissage. Certains CFC ont postulé pour le poste de responsable de BDE.

Une autre inquiétude se fait sentir. Après la fusion des GRETA-CFA, les formations par apprentissage se sont développées par rapport aux formations initiales sous statut scolaire proposées et les conditions de travail des CFP ont continué à se dégrader : épuisement professionnel, arrêts de travail, relations tendues ou conflictuelles, accidents.

Si vous êtes PLP, contractuel, et intéressé par un poste de CFP, rapprochez-vous du SNETAA-FO.

**Delphine Paillé**

**Christian Carcauzon**

# Brèves

## Adhérez et faites adhérer :

La campagne de pré-syndicalisation pour 2023-2024 a débuté. Tous nos collègues de la Voie Pro qui ne sont pas encore adhérents au SNETAA-FO, qui doivent renouveler ou mettre à jour leur adhésion, sont concernés par cette campagne. A noter que grâce au crédit d'impôts, vous devez considérer que seul 1/3 du montant de la cotisation reste à votre charge. De plus, les tarifs restent ceux de cette année jusqu'au 15 juillet. Le SNETAA-FO compte sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !



**RÉLUC-TION** -15€

PROFITEZ D'UNE RÉDUCTION EXCEPTIONNELLE DE 15 EUROS SUR VOTRE ADHÉSION AU SNETAA-FO POUR L'ANNÉE 2023-2024!

ADHÉREZ PAR VOIE POSTALE!



ADHÉREZ EN LIGNE!



## Devenir DDFPT ? :

Les enseignants éligibles désirant faire acte de candidature à la fonction de DDFPT doivent commencer par déposer un dossier afin d'obtenir une habilitation valable 3 ans. Ce dossier doit être adressé à la SRA-FPICA avant le mercredi 20 septembre 2023, uniquement sous forme numérique à :

[srafpica-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:srafpica-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr).

Voir la « Note aux S1 » du 26 juin.

## Rupture conventionnelle :

Lors du CSA Académique, la Rectrice a annoncé que l'enveloppe permettant de financer les ruptures conventionnelles avait reçu une rallonge. Cela signifie que certains collègues ayant eu un refus il y a quelques semaines auront finalement le plaisir d'avoir une réponse positive ! La contractualisation de la profession s'accélère...



# Agenda

## Mardi 4 juillet

GT Recours Mouvement INTRA

## Mercredi 5 juillet

Installation du Comité Social d'Administration spécial de Région Académique

## Jeudi 6 juillet

Audience SNETAA-FO pour les contractuels

## Vendredi 7 juillet

Audience RH

## Du 10 au 11 juillet (midi)

Recueil des vœux des stagiaires (rentrée 2023) via le serveur SAVA

## Mardi 11 juillet

Conférence Régionale des formations à Angoulême

## Mercredi 12 juillet

Groupe Académique Pilotage « Lycée des métiers »

## Au plus tard le 21 juillet

Communication des affectations aux stagiaires par mail